

Commune de
Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

PREAVIS No 01-2026

**concernant l'alimentation électrique
de la zone Prantin – Mossettes,
pour un montant total de CHF 220'000.-**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de la commission :

Mardi 13.01.2026 – 19h30

Salle de Municipalité

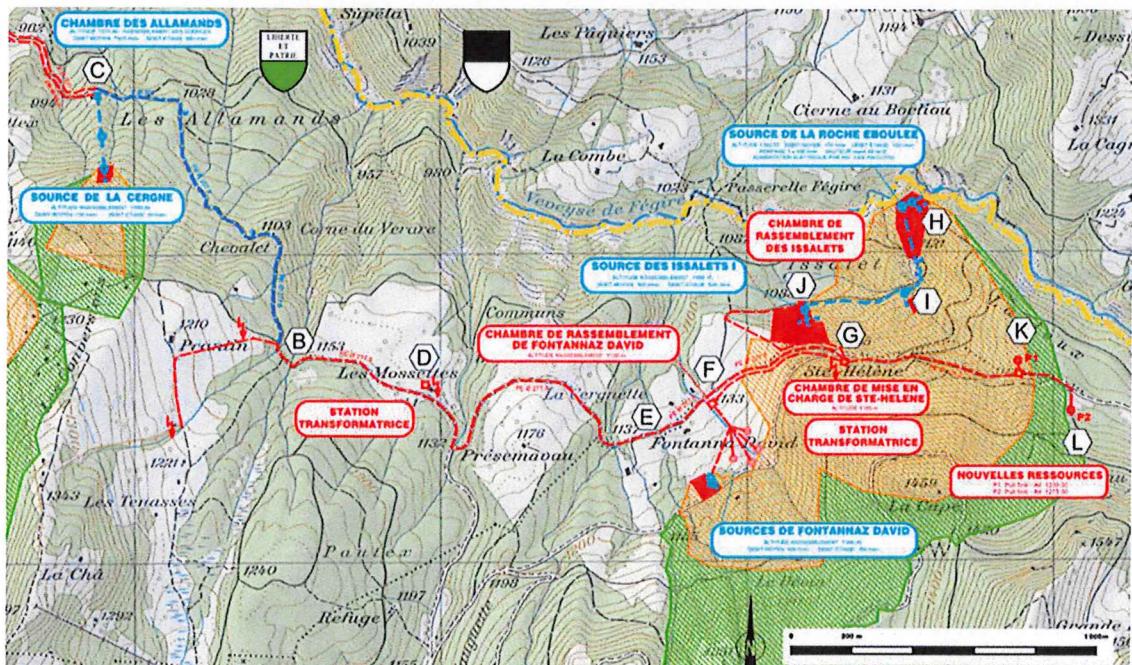
Blonay, le 18 novembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis prévoit l'alimentation électrique en moyenne tension de Prantin aux Mossettes ainsi que la pose d'un transformateur dans une annexe existante du chalet des Mossettes pour obtenir de la basse tension.

La valorisation des nouvelles ressources en eau potable prévues dans la région des Issalets implique des changements importants dans la stratégie de transport de l'eau de la zone Haute-Veveyse vers les villages. L'exploitation impose une source d'énergie électrique qui est localisée aux Conversions (Prantin) et qui sera acheminée jusqu'à Ste-Hélène (point G au plan ci-dessous). Cet apport électrique permettra le pompage des nouvelles ressources ainsi que des sources existantes afin de rassembler l'entier des eaux dans une future chambre de mise en charge prévue à Ste-Hélène.



La Municipalité désire profiter de l'opportunité d'équiper le chalet des Mossettes (point D au plan ci-dessus) avec l'électricité du réseau.

Le chalet des Mossettes est aujourd'hui exploité dans des conditions énergétiques précaires. L'installation solaire existante, composée de 8 panneaux de 280 W, repose sur un système de batteries vieillissant (près de 10 ans). Une batterie est hors service et les autres ont perdu une grande partie de leur capacité de stockage.

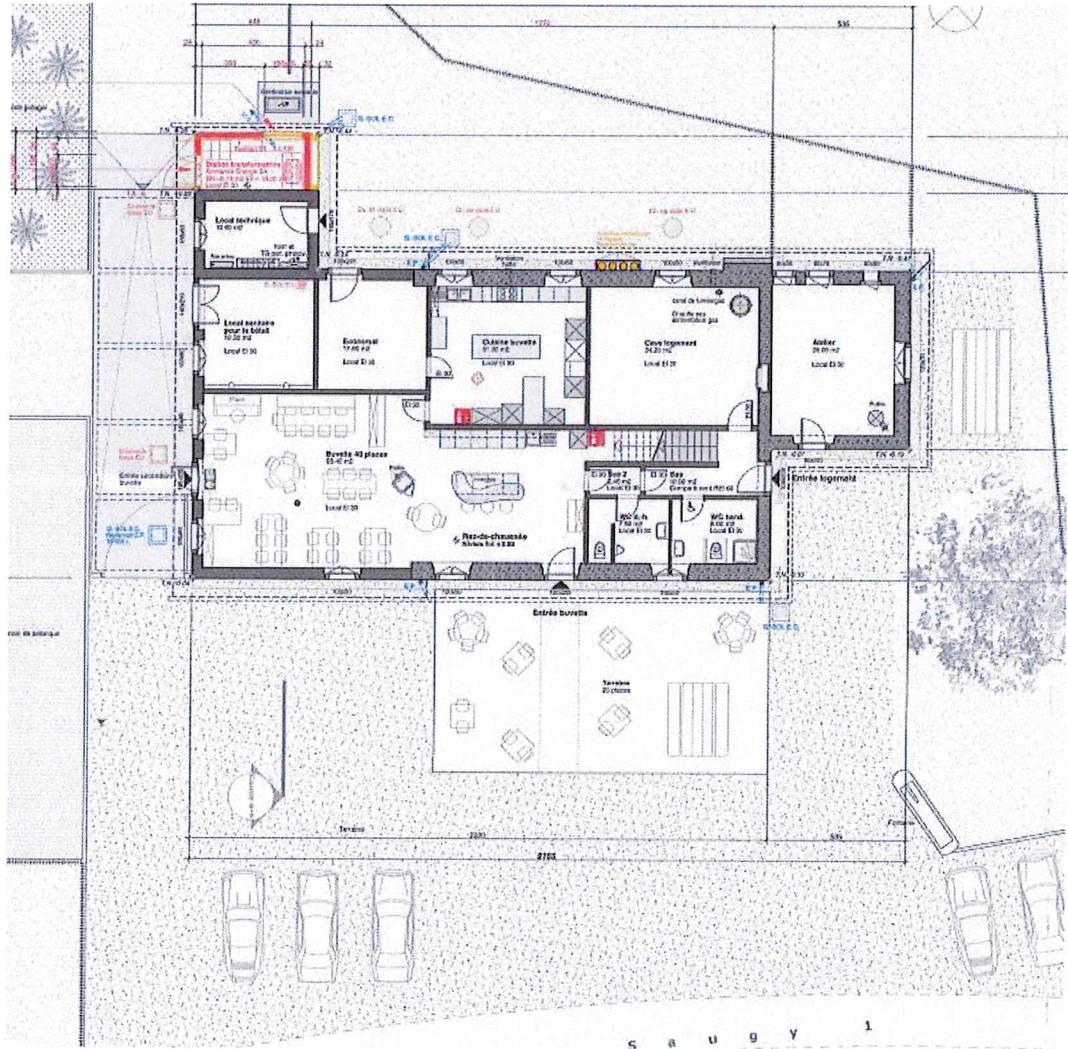
La cuisine est équipée d'appareils à forte consommation électrique : deux lave-vaisselles, une machine à café, plusieurs réfrigérateurs et congélateurs. Le solaire ne permet pas de couvrir ces besoins, ce qui oblige à recourir à une génératrice diesel de 11 kVA. Celle-ci fonctionne jusqu'à 20 heures par jour, avec une consommation de plus de 3'500 litres de diesel par saison estivale. Cette solution est non seulement coûteuse, mais aussi polluante et peu fiable.

Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures, la municipalité prévoit également, à terme l'installation d'une mini-station d'épuration (mini-STEP) pour le traitement des eaux usées du bâtiment. Ce type d'équipement nécessite une alimentation électrique stable et continue. **Sans raccordement au réseau électrique, la création de cette mini-STEP ne serait pas réalisable.**

Le raccordement du chalet au réseau de Romande Energie SA permettrait de :

- garantir une alimentation fiable pour l'exploitation du bâtiment
 - Réduirait les coûts d'exploitations ;
 - supprimer la dépendance au diesel et réduire les nuisances environnementales ;
 - valoriser durablement le bâtiment, en assurant sa conformité aux exigences techniques et écologiques actuelles.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de pérennisation des installations communales et d'amélioration des conditions d'exploitation du site.



3. Durabilité

Les travaux mentionnés dans le présent préavis ont été analysés sous l'angle de la durabilité, en tenant compte des impacts sociaux, économiques et environnementaux.

Ils consistent principalement à mettre en place les installations électriques nécessaires pour la réalisation du projet de pompage de nouvelles sources en eau et l'adaptation du réseau existant. Ces travaux permettront également de raccorder le bâtiment des Mossettes, actuellement exploité six mois par an et alimenté par une génératrice, afin qu'il bénéficie d'un approvisionnement électrique plus fiable et moins émetteur de CO₂.

Les installations électriques prévues sont dimensionnées de sorte à répondre aux besoins actuels et futurs du projet de pompage, avec également une marge de manœuvre pour d'autres besoins potentiels qui pourraient apparaître ultérieurement.

La réalisation de ces travaux implique une consommation de matériaux et d'énergie pour la fabrication et la pose des équipements. Toutefois, cet impact est limité par rapport aux bénéfices attendus du projet, notamment en termes de sécurité d'approvisionnement en eau pour le territoire communal.

Pour les exploitants des Mossettes, le raccordement au réseau permettra une réduction des émissions équivalentes de CO₂ estimées à près de 8 tonnes par an.

4. Aspects financiers

	Service des eaux	Les Mossettes
Tube PE - Liaison Prantin-Mossettes		
Matériel	25 000.00 CHF	
Frais de logistique	1 500.00 CHF	
Sous total	26 500.00 CHF	
Câble MT - Liaison Prantin-Mossettes		
Matériel	50 000.00 CHF	
Frais de logistique	4 800.00 CHF	
Hélicoptère	15 000.00 CHF	
Sous total	69 800.00 CHF	
Station transformatrice - Mossettes		
Equipement station, TGBT, transformateur 100 KVA, cellule MT, mise à terre		19 970.00 CHF
Frais de logistique		1 530.00 CHF
Sous total		21 500.00 CHF
Exécution Romande Energie SA		
Main d'œuvre tirage câbles MT Prantin-Mossettes	31 960.00 CHF	
Main d'œuvre construction station Mossettes		3 640.00 CHF
Sous total	31 960.00 CHF	3 640.00 CHF
Divers		
ESTI câble MT Prantin-Mossettes	1 270.00 CHF	
ESTI station Mossettes		2 560.00 CHF
Mise à l'enquête station		10 500.00 CHF
Sous total	1 270.00 CHF	13 060.00 CHF
Etude et suivi		
Câble MT Prantin Mossettes		
Dessinateur, opérateur base de données, responsable GC, responsable de projet, responsable d'exploitation	14 150.00 CHF	
Station Mossettes		
Dessinateur, opérateur base de données, responsable GC, responsable de projet, responsable d'exploitation		9 430.00 CHF
Sous total	14 150.00 CHF	9 430.00 CHF
Total travaux HT	143 680.00 CHF	47 630.00 CHF
Divers et imprévus env. 6%	8 620.80 CHF	2 857.80 CHF
Total HT	152 300.80 CHF	50 487.80 CHF
TVA 8.1%	12 336.36 CHF	4 089.51 CHF
Total TTC arrondi	165 000.00 CHF	55 000.00 CHF
Total préavis TTC	220 000.00 CHF	

TVA

La TVA concernant les honoraires et les travaux pour les réseaux d'eau potable peut être récupérée.

Amortissement

L'amortissement prévu par MCH2 (modèle de compte harmonisé) est fixé à une durée de 10 ans, s'agissant de travaux de minime importance.

Plan des investissements

Ces travaux figurent au plan des investissements pour la somme de CHF 200'000.- en 2026.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF 84'675'000.00
Dettes à court terme	<u>CHF 5'000'000.00</u>
Total à la date du présent préavis	CHF 89'675'000.00

Endettement total au 10.11.2025 (rubriques 920 – 923 du bilan)	CHF 92'444'237.32
---	-------------------

Coûts financiers annuels (TTC)

Amortissements annuels	CHF 22'000.00
------------------------	---------------

Charges d'exploitation

Les frais de consommation d'électricité seront à charge du locataire, en lieu et place du diesel pour la génératrice. L'achat d'un four électrique est prévu au budget 2026 pour un montant de CHF 22'000.-, en remplacement du fourneau à gaz actuel. Si nécessaire, un avenant au bail actuel sera établi sachant que celui-ci arrive à échéance automatiquement au 31.12.2026.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier
décide

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'alimentation électrique de la zone Prantin - Mossettes;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un montant de CHF 220'000.-.



Délégation municipale : MM. Thierry George et Gérald Gygli, municipaux